



# Que signifie l'expression « consentement commun » dans l'Église ?

**L**e Seigneur a commandé que tout se fasse par consentement commun dans l'Église (voir Doctrines et Alliances 26:2). Le « consentement commun » permet aux membres de l'Église de soutenir « ceux qui sont appelés à œuvrer dans l'Église aussi bien que les autres décisions de l'Église réclamant leur soutien, habituellement manifesté en levant la main droite » (Guide des Écritures, « Consentement commun », scriptures.ChurchofJesusChrist.org).

**Est-ce que nous « votons » quand nous soutenons des membres ?**

« Aucun prophète, ni aucun autre dirigeant ou dirigeante de l'Église, d'ailleurs, ne s'est jamais appelé lui-même ou appelée elle-même. Aucun prophète n'a jamais été élu. Le Seigneur l'a clairement dit : 'Ce n'est pas vous qui m'avez choisi ; mais moi, je vous ai choisis et ordonnés' [Jean 15:16]. On ne 'vote' pas pour les dirigeants de l'Église de quelque niveau que ce soit. Cependant, il nous est donné de les soutenir » — Russell M. Nelson, « Soutenir les prophètes », *Le Liahona*, novembre 2014, p. 74-75.

Il en va de même pour chaque appel. Soutenir, c'est l'occasion de montrer et de donner notre appui, et de reconnaître la volonté de Dieu.

**Le fait de lever la main pour soutenir des membres n'est-il qu'une simple formalité ?**

« Par notre vote de soutien, nous faisons des promesses solennelles. Nous promettons de prier pour les serviteurs du Seigneur, afin qu'il les guide et les fortifie [voir Doctrines et Alliances 93:51]. Nous nous engageons à rechercher et à ressentir l'inspiration de Dieu dans leurs conseils et chaque fois qu'ils agissent dans le cadre de leur appel » — Henry B. Eyring, « Appelé de Dieu et soutenu par le peuple », *Le Liahona*, juin 2012, p. 4.

Nous devons soutenir les membres dans leur appel aussi longtemps qu'ils le remplissent dignement.

**Que faire si je ne peux pas soutenir quelqu'un ?**

Dans des cas rares, il peut arriver que quelqu'un ait une raison valable pour qu'un membre ne détienne pas un appel. Lorsque cela arrive, le membre en désaccord rencontrera l'évêque ou le président de branche en privé afin de discuter de ce qui le préoccupe.

